



Compte-rendu de l'entretien du 28/02/2023 de l'intersyndicale avec Le président de l'UBO

Les syndicats CGT FERC SUP, A&I UNSA, SUD EDUCATION, FO ESR et l'Union Pirate ont contacté le président de l'UBO afin de lui demander une entrevue pour lui demander de :

- mettre en suspens la remontée des retraits des jours de grève sur les salaires jusqu'à la fin du conflit et le non retrait des jours pour fait de grève ;
- de ne pas sanctionner les étudiant.es qui iraient aux manifestations associées à des appels nationaux associés au mouvement contre la réforme des retraites. Concrètement, ne pas faire de liste d'émargement pour les cours de la matinée là où cela se fait en temps normal.

Le président a accepté cette entrevue. L'intersyndicale l'en remercie. Cette rencontre s'est déroulée le 26/02/2023.

Etaient présents les syndicats : SNPTES, SUD (2), CGT, FO, Union Pirate
Le président était accompagné de la Directrice Générale des Services, de la Directrice des Ressources Humaines et de 3 Vice-Présidents : Biatss, Formation Tout au Long de la Vie, Europe et International

Le président a commencé l'entrevue en reprochant à la représentante d'Union Pirate sa présence dans la délégation syndicale, alors qu'en tant que vice-présidente elle fait partie de l'équipe du président même si elle est élue par et pour les étudiant.es. Cet accueil a choqué la délégation de l'intersyndicale. Le Président n'a pas réagi par surprise puisque l'intersyndicale avait communiqué les noms des représentant-es en amont de la réunion. L'intersyndicale estime que l'Union Pirate a le droit de choisir ses représentant-es et que le Président n'a pas à commenter la constitution d'une délégation intersyndicale.

L'intersyndicale a expliqué que cette étudiante était là au titre de son syndicat et dénonce cette entrave apportée à un syndicat étudiant.

• **Retenue sur salaire des jours de grève :**

L'intersyndicale fait remarquer que la responsabilité de ces grèves n'incombe pas aux agents, mais au gouvernement qui refuse d'entendre le rejet massif de cette réforme injuste. Le 7 mars nous en serons à la 15ème journée de mobilisation et de grève depuis le premier projet de réforme des retraites de 2019. Les agents ont déjà payé très cher la défense de leurs droits et la grève n'a pas pour eux "une portée symbolique", mais un impact financier déjà très lourd. A cela s'ajoute dans la fonction publique le gel du point d'indice qui entraîne une très forte baisse du pouvoir d'achat depuis des dizaines d'années et son augmentation de 3.5% en juillet dernier ne compense pas l'inflation actuelle et encore moins la perte subie depuis des années, mais également des futures pensions plus faibles pour tous les fonctionnaires.

Les agents ne font pas grève pour le plaisir et outre le retrait sur salaire la grande majorité des collègues rattrapent le travail qui n'a pas été fait ces jours-là. En effet la charge de travail ne diminue pas du fait de l'absence des collègues. Les agents subissent donc la double peine : non seulement ils endurent des retraits de salaires, mais en plus ils rattrapent le travail non fait.

D'autre part tous les agents de l'UBO ne sont pas logés à la même enseigne concernant les retraits de salaires. Certains d'entre eux, dont des enseignants (mais pas que des enseignants), du fait de la non constatation par l'administration de leur absence, n'ont jamais de retrait de salaire, ce qui est tout à fait normal ! Mais cela n'est malheureusement pas permis à tous. Nous nous battons tous collectivement pour défendre nos droits, mais certains le payent plus cher que d'autres.

Pour toutes ces raisons les syndicats SNPTES, SUD, CGT et FO demande de geler la remontée des jours de grève aux services en charge d'établir les payes et l'engagement de nous rencontrer à nouveau à la fin du conflit pour négocier.

Le président s'engage à ne pas effectuer pour l'instant les retenues sur salaire. Les directrices DGS et DRH assurent que les jours de grèves sont recensés, mais ne sont pas pris en compte pour l'instant dans le calcul des paies.

L'intersyndicale indique avoir été saisie par des agents indiquant avoir eu des retenues sur salaires pour des « absences » correspondant à des jours de grève.

Le président invite les personnes concernées à lui signaler ces cas pour régulariser la situation.

Le président ajoute qu'il y a une question de fond ; qu'il y a des devoirs associés à la grève, que les collègues doivent en assumer les conséquences à savoir se voir défalquer des jours de grève.

- **Demande d'une nouvelle entrevue à la fin du mouvement social pour discuter des retenues sur salaires**

Le président accepte de recevoir à leur demande les syndicats à l'issue du mouvement social, il affirme avoir l'habitude de recevoir les syndicats, mais il ne fait aucune promesse sur l'issue des discussions.

• Recensement des grévistes

L'intersyndicale indique des différences de pratique concernant le recensement des grévistes. Il y a des services où on insiste pour que les collègues remplissent les déclarations de grève.

La DRH et la DGS expliquent que ces déclarations sont utiles dans deux situations : avant le jour de grève pour l'organisation du service et après le jour de grève pour ne pas considérer gréviste un-e collègue absent-e de son poste pour un autre motif.

Le président dit qu'il va uniformiser la procédure pour les jours de grève, pour assurer une égalité de traitement.

Nous rappelons que la ministre de l'enseignement supérieur a reconnu que les déclarations individuelles de grève n'avaient pas lieu d'être

• Absence pour manifester

Les syndicats pointent un défaut de communication sur l'autorisation faite aux BIATSS de s'absenter de son poste 2 heures pour participer aux manifestations ainsi que le fait que certains collègues se voient contraint-es de poser des jours de grève pour manifester car on leur oppose l'obligation de service.

Le Président réaffirme le fait que les personnels peuvent poser 2h pour manifester et qu'il n'y a pas de raison pour que cela leur soit refusé, les services pouvant supporter le fait d'être fermés si tout le monde manifeste. La DGS précise que ces 2 heures peuvent être soit rattrapées soit prises sur les congés si elles ne sont pas rattrapées. La président s'engage à faire un circulaire qui sera diffusée à l'ensemble du personnel.

• Non-assiduité des étudiants notamment boursiers

Le président a tout de suite indiqué qu'il ne répondrait pas à cette question qui n'est pas dans l'ordre du jour.

Cette question pour les syndicats était bien à l'ordre du jour car elle figurait dans la demande d'entrevue.

La représentante d'Union Pirate a alors quitté la réunion en exprimant que son action ne vise qu'à porter les revendications des étudiant-es (notamment boursiers et boursières) afin de leur éviter de subir d'impacts notamment financiers du fait de leur absence en cours lors des journées de mobilisation et de permettre à chaque étudiant.e, selon son envie, de pouvoir se mettre en grève.

Après ce départ, l'intersyndicale a évoqué à nouveau l'importance pour les étudiant-es notamment boursier-es de la question posée par Union pirate.